

Prévention. Pour un été en toute sérénité

Cela n'arrive pas qu'aux autres !

L'année 2010 confirme la tendance : les cambriolages sont en hausse dans le département ; la police et la gendarmerie ayant effectivement recensé quelque 4 573 vols avec effraction. Soyez donc vigilant, et prenez vos précautions !



Sassenage



Bons réflexes à la maison !

- ▶ **Ne laissez jamais vos portes et fenêtres ouvertes**, même pour une absence de courte durée ou même lorsque vous êtes dans le jardin. Actionnez bien votre système d'alarme si vous en possédez un. Dix minutes suffisent pour un cambrioleur.
- ▶ **N'oubliez pas de protéger les accès secondaires** : garage, cave...
- ▶ **N'attisez pas la convoitise des voleurs**. Protégez votre intérieur des regards, tirez les rideaux ou fermez les volets.
- ▶ **Évitez de laisser en vue les objets** comme les clés de voiture, papiers d'identité, liquidités, documents de valeur et autres bijoux... D'ailleurs, évitez de garder trop d'argent à domicile !
- ▶ **N'indiquez jamais sur vos clés, votre nom, votre adresse** et autres mentions susceptibles de faciliter la tâche aux voleurs. Et changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés, surtout si la perte est accompagnée de vos papiers d'identité.
- ▶ **Photographiez** vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos objets précieux... Et gardez toutes vos factures.
- ▶ **Méfiez-vous** des prétendus agents des services des eaux, ou autres policiers et gendarmes fictifs : demandez-leur systématiquement leur carte professionnelle.

Partez en vacances l'esprit zen !

- ▶ **Soyez discret, rendez votre absence la moins visible possible**, en ayant par exemple un voisin ou un proche qui relève régulièrement votre courrier et simule une présence en ouvrant et fermant les volets.
- ▶ **Rentrez** les échelles et les outils de jardinage.
- ▶ **Ne laissez jamais vos clés sous le paillason** ou dans la boîte aux lettres. Pour la voisine qui viendrait donner à manger au poisson rouge, remettez lui les clés en main propre.
- ▶ **N'apposez pas de mot d'absence** sur votre porte et bannissez le petit message d'absence sympathique sur le répondeur.
- ▶ **Signalez systématiquement votre absence à un proche** ou un voisin de confiance, ainsi qu'à la police municipale qui pourra effectuer une surveillance aux abords de votre domicile, lors de ses patrouilles estivales, et vous préviendra de toute anomalie constatée le cas échéant. Faites en sorte d'être toujours joignable en communiquant un numéro de téléphone.

Vous êtes victime d'un cambriolage ?

- ▶ Laissez les lieux en l'état
- ▶ Ne touchez à rien
- ▶ Composez le 17 ou le 112
- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
 - SFR : 10 23
 - Orange : 0 800 100 740
 - Bouygues Telecom : 0 825 005 700
- ▶ Dressez un inventaire des objets dérobés et apportez-le lors de votre dépôt de plainte.
- ▶ Prévenez votre assureur.

Opération Tranquillité vacances

Service gratuit de surveillance diurne et nocturne de votre habitation pendant votre absence sur la période estivale, proposée par la police municipale de juin à septembre.

Inscriptions auprès de la police municipale, 04 76 53 01 11 ou 06 08 99 08 88 ou en utilisant le coupon en dernière page de ce document, correctement rempli et signé, adressé à : Police municipale, place de la Libération, 38360 Sassenage.

Mais que fait la police ?

La police municipale est placée sous l'autorité directe du maire et elle contribue à assurer les pouvoirs de police dont l'édile est responsable (assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique). Ses agents agissent en étroite collaboration avec la gendarmerie qui, elle, dépend du préfet. La Ville de Sassenage compte six agents de terrain et une secrétaire à mi-temps. Les policiers municipaux sont polyvalents, pouvant ainsi, dans la même journée, gérer des jeunes regroupés dans un hall d'immeuble, sécuriser les sorties d'écoles, verbaliser un entrepreneur pour défaut de permis de construire..., ou encore arrêter un voleur en flagrant délit.

En bref, à Sassenage, les policiers municipaux ont pour rôle :

- ▶ d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publics ;
- ▶ de faire respecter les arrêtés du maire ;
- ▶ de conduire l'opération Tranquillité vacances pendant l'été, qui consiste en la surveillance des habitations de Sassenageois qui ont fait la demande ;
- ▶ de mettre en place, dans la période comprise entre le 15 mai et le 11 septembre, une permanence les week-ends pour assurer la surveillance des parcs de la commune, et des cimetières, mais aussi lutter contre le bruit des véhicules automobiles en effectuant des contrôles sonores, plus spécialement dans la montée d'Engins ;
- ▶ d'assurer la surveillance des établissements bancaires et commerciaux ;
- ▶ de relever les infractions routières, ou encore aux codes de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé publique, ainsi que les infractions à la législation sur les chiens dangereux ;
- ▶ gérer les objets trouvés.

▶ Repères

Au mois de mai, lors de l'ilotage (rondes à pied ou en vélo), les agents de la police municipale ont pris 112 contacts avec la population. De la simple discussion à bâtons rompus au signalement de faits, cette mission de police de proximité revêt une importance toute particulière à Sassenage.

Police municipale

Horaires de la police municipale (15 mai – 11 septembre) : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h puis 13h30-16h30 et 17h-23h. Mercredi : 8h-12h et 13h30-16h30. Samedi : 15h-23h. Dimanche : 15h-21h.
Place de la Libération, 04 76 53 01 11 ou 06 08 99 08 88.

La gendarmerie est là aussi !

La gendarmerie de Sassenage est quant à elle ouverte tous les jours durant la période estivale, de 8h à 12h et de 14h à 18h, sauf les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
1, rue Lesdiguières, 04 76 27 42 17 (le numéro d'appel donne accès aux secours 24h/24) ou courriel : bta.sassenage@gendarmerie.interieur.gouv.fr

J'ai un problème, j'appelle qui ?

Urgence médicale, SAMU : 15

Si vous ou un proche êtes dans une situation de détresse vitale.

Urgence sécuritaire, police nationale ou gendarmerie nationale : 17

Si vous êtes témoin d'un accident de la route, de troubles à l'ordre public, ou d'infractions pénales... En cas d'urgence, appelez Police-secours en composant le **17 (112 avec un portable)**. Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux. Dans les autres cas, composez le numéro de la police municipale ou de votre brigade de gendarmerie.

Urgence de secours aux personnes, sapeurs pompiers : 18

En cas d'incendie, d'accident de la route, d'accident domestique, d'explosion, de dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques, d'inondations ou lorsque la personne en péril se trouve dans un lieu difficile d'accès ou que son environnement constitue une menace pour elle (feu, inondation, éboulement...).

Autres :

SOS Médecins : **04 38 70 17 01**
Pharmacie de garde : **39 15**
Urgences vétérinaires : **04 76 47 66 66**

Coupon d'inscription Tranquillité vacances

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Type de bien

Maison Appartement (spécifier étage :)

Passe PTT / Badge d'entrée (merci de fournir le badge à la Police municipale)

Alarme :

Oui Non

Si vous avez une alarme, le système est-il relié à une société de télésurveillance ?

Oui Non

Y a-t-il des pièges ?

Oui Non

Animaux ?

Oui Non

Absence

Date de départ :

Date de retour :

Personne(s) ayant les clés de chez vous ou étant susceptibles de pénétrer chez vous :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Validation

J'autorise la Police Municipale à faire le tour de la maison pendant ses rondes de surveillance.

* Si le portail est ouvert :

Oui Non

Je reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la Ville ni celle de la Police Municipale, en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incident divers :

Oui Non

Signature :